

Page: 1/10

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2021 Révision: 28.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: GC Standard Haloethers & Phthalates for Method 625
- · Code du produit: N9331055
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

PerkinElmer, Inc. 710 Bridgeport Avenue Shelton, Connecticut 06484 USA CustomerCareUS@perkinelmer.com 203-925-4600 PerkinElmer SAS LabMetrix Division Central Parc - 1 Allée de L'Epervier 93420 Villepinte **FRANCE**

e-mail: cc.france@PerkinElmer.com

Phone 0805-111-333

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CHEMTREC (within US) 800-424-9300

CHEMTREC (from outside US) +1 703-527-3887 (call collect)

CHEMTREC (within AU) +(61)-290372994

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

H350 Peut provoquer le cancer.



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger GHS07, GHS08
- · Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: dichlorométhane

nitrosodipropylamine

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 2)





selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 28.07.2021 Date d'impression: 28.07.2021

Nom du produit: GC Standard Haloethers & Phthalates for Method 625

(suite de la page 1)

H350 Peut provoquer le cancer.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche. P330

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants danger	eux:	
CAS: 75-09-2	dichlorométhane	97,4%
EINECS: 200-838-9		
	♦ Acute Tox. 4, H302	
CAS: 84-74-2	phtalate de dibutyle	0,2%
EINECS: 201-557-4	♦ <i>Repr. 1B, H360Df</i>	
	Aquatic Acute 1, H400	
CAS: 85-68-7	BBP	0,2%
EINECS: 201-622-7	W Repr. 1B, 11500B)	
	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
CAS: 117-84-0	phtalate de dioctyle	0,2%
EINECS: 204-214-7	♦ Repr. 2, H361	
CAS: 131-11-3	phtalate de diméthyle	0,2%
EINECS: 205-011-6	♦ Acute Tox. 1, H310	
CAS: 621-64-7	nitrosodipropylamine	0,2%
EINECS: 210-698-0	♦ Carc. 1B, H350	
	4 Aquatic Chronic 2, H411	
	♦ Acute Tox. 4, H302	
0 111.00		

· Composants additifs	
CAS: 84-66-2 phtalate de diéthyle	0,2%
EINECS: 201-550-6	
CAS: 86-30-6 nitrosodiphénylamine	0,2%
EINECS: 201-663-0	.]
(su	ite page 3)



Page: 3/10

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2021 Révision: 28.07.2021

Nom du produit: GC Standard Haloethers & Phthalates for Method 625

		(suite de la page 2)
CAS: 93-67-4 EINECS: 202-266-5	4-Chlorophenyl-phenyl ether	0,2%
CAS: 101-55-3 EINECS: 202-952-4	4-Bromodiphenyl ether	0,2%
CAS: 108-60-1 EINECS: 203-598-3	oxyde de bis(2-chloro-1-méthyléthyle) 3 ••••• Acute Tox. 4, H302	0,2%
CAS: 117-83-9	邻苯二羧酸二(2-丁氧基乙基)酯	0,2%
CAS: 2467-02-9 EINECS: 219-578-2	bis(2-Chloroethoxy)methane	0,2%
CAS: 5414-19-7 EINECS: 226-504-2	bis(2-Chloroethyl)ether	0,2%
· SVHC		
84-74-2 phtalate de	e dibutyle	
85-68-7 BBP		

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)



Page : 4/10

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2021 Révision: 28.07.2021

Nom du produit: GC Standard Haloethers & Phthalates for Method 625

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

75-09-2 dichlorométhane

VLEP Valeur momentanée: 356 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m³, 50 ppm

C2, risque de pénétration percutanée

84-74-2 phtalate de dibutyle

VLEP Valeur à long terme: 5 mg/m³

R1B

131-11-3 phtalate de diméthyle

VLEP | Valeur à long terme: 5 mg/m³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)



Page : 5/10

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2021 Révision: 28.07.2021

Nom du produit: GC Standard Haloethers & Phthalates for Method 625

(suite de la page 4)

Conserver à part les vêtements de protection.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales
- · Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Transparent
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: -95,1 °C Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 40 °C

Point d'éclair
 Inflammabilité (solide, gaz):
 Non applicable.
 Température d'inflammation:
 Température de décomposition:
 Non déterminé.

(suite page 6)



Page : 6/10

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2021 Révision: 28.07.2021

Nom du produit: GC Standard Haloethers & Phthalates for Method 625

	(suite de la pag
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif. Non déterminé.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	13 Vol %
Supérieure:	22 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	453 hPa
Densité à 20 °C:	1,33 g/cm³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau à 20 °C:	$20 \ g/l$
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	97,4 %
Teneur en substances solides:	0,2 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
75-09-2 dichlorométhane				
Oral	LD50	1600 mg/kg (rat)		

(suite page 7)



Page: 7/10

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 28.07.2021 Révision: 28.07.2021

Nom du produit: GC Standard Haloethers & Phthalates for Method 625

_				(suite de la page 0)
	Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/l (rat)	
	85-68-7 BE	3P		
Γ	Oral	LD50	2330 mg/kg (rat)	
-	00 A			

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. (suite page 8)





selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2021 Révision: 28.07.2021

Nom du produit: GC Standard Haloethers & Phthalates for Method 625

(suite de la page 7)

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
$\cdot ADR$	néant
	2810 TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.
· ADN, IMDG, IATA	(DICHLOROMETHANE, nitrosodiphenylamine) néant
	псин
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
·Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II	de
la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· ''Règlement type'' de l'ONU:	Non regulated according to above specifications.

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement			
CAS: 75-09-2 EINECS: 200-838-9	dichlorométhane	© Carc. 2, H351 Carc. 2, H351 Carc. 4, H302	97,4%
CAS: 84-66-2 EINECS: 201-550-6	phtalate de diéthyle		0,2%
CAS: 84-74-2 EINECS: 201-557-4	phtalate de dibutyle	Repr. 1B, H360Df Aquatic Acute 1, H400	0,2%

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

	· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)		
	84-74-2	phtalate de dibutyle	Sunset date: 2015-02-21
	85-68-7	BBP	Sunset date: 2015-02-21
_			(suite page 9)

FR



Page : 9/10

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2021 Révision: 28.07.2021

Nom du produit: GC Standard Haloethers & Phthalates for Method 625

(suite de la page 8)

• **RÈGLEMENT (CE)** N• 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 28, 51b, 51c, 52c, 59

120 022 11 17 07 200 11 11 12 12 11 11 Continuous de timitation. 3, 20, 010, 010, 020, 07				
· Réglemei	nt (CE) N° 649/2012			
85-68-7	BBP Annex I Part 1			
	Annex I Part 2			
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II				
84-74-2	phtalate de dibutyle			
85-68-7	BBP			
101-55-3	4-Bromodiphenyl ether			

- · Prescriptions nationales:
- · Classification complémentaire selon GefStoffV (ordonnance sur les produits dangereux) annexe II: Substance dangereuse cancérigène groupe III (dangereuse).
- · Indications sur les restrictions de travail:

Le personnel ne doit pas être exposé à cette substance dangereuse. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation. Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.

- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57		
84-74-2 phtalate de dibutyle		
85-68-7 BBP		

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Déni/clause limitative de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont basées sur nos connaissances actuelles et jugées correctes à la date de leur publication, mais il est impossible d'affirmer leur exactitude et leur caractère exhaustif. Elles sont fournies à titre indicatif uniquement et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une norme de qualité. Tout matériau peut présenter des dangers inconnus et doit par conséquent être utilisé avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits, nous ne pouvons garantir qu'ils sont les seuls existant. PerkinElmer Life and Analytical Sciences ne peut être tenu responsable pour tout dommage résultant de la manipulation du produit ou du contact avec celui-ci.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H350 Peut provoquer le cancer.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 10)



Page: 10/10

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2021 Révision: 28.07.2021

Nom du produit: GC Standard Haloethers & Phthalates for Method 625

(suite de la page 9)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Environmental, Health and Safety

· Contact:

Within the USA: 1-(800)-762-4000 Outside the USA: 1-(203)-712-8488

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Subs ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 11 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR